

Le Plan Régional de Santé Publique

Définition

Le plan régional de santé publique comporte un ensemble coordonné de programmes et d'actions pluriannuels en vue de la réalisation des objectifs nationaux de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Celle-ci énumère la liste des plans et programmes obligatoires, notamment :

- ▶ la déclinaison des 5 plans stratégiques nationaux : cancer, santé-environnement, violences, maladies chroniques, maladies rares,
- ▶ le PRAPS (accès à la prévention et aux soins des personnes en difficulté sociale),
- ▶ le plan d'action relatif à l'alerte et à la gestion des situations d'urgence (PAGUS)

La plus-value du PRSP consiste donc en la mise en cohérence régionale des programmes et plans existants ou à élaborer, dans le respect des grands principes annexés à la loi du 9 août 2004 en tenant compte des spécificités ligériennes.

Méthodologie

- ▶ **Constitution en septembre 2004 d'un groupe projet régional** présidé par le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou la directrice-adjointe, associant de nombreux partenaires institutionnels (services de l'Etat, ARH, ORS, CREDEPS, URCAM, CRAM, MSA, universités, collectivités locales) mais aussi des experts et des personnalités qualifiées.
- ▶ **Elaboration d'un diagnostic régional partagé** sur l'état de santé de la population de la région. Un premier état des lieux a été rédigé en novembre 2004.
- ▶ **Organisation d'une consultation régionale**, préfigurant la future conférence régionale de santé le 13 décembre 2004 à la Cité des Congrès de Nantes, lieu d'échanges et de propositions, associant les principaux acteurs dont les professionnels de santé, les élus et les représentants d'usagers. Les six thèmes abordés étaient **la santé mentale, la nutrition, les personnes âgées, les maladies rares, les violences familiales et la santé au travail.**

Contexte

- ▶ **Les Pays de la Loire : une région engagée activement dans la mise en œuvre d'une politique régionale de santé depuis 10 ans :**
 - 6 conférences régionales de santé,
 - 5 programmes régionaux de santé : *conduites d'alcoolisation à risques et autres pratiques addictives, suicides et tentatives de suicide, prévention de l'infection à VIH/SIDA, PRAPS, cancer et société*
- ▶ **Des priorités bien identifiées** notamment lors de la consultation du 20 novembre 2002 :
 - des problèmes de santé à la fois fréquents et graves : *les cancers, les accidents et leurs conséquences, les maladies cardio-vasculaires et leurs facteurs de risques, les troubles mentaux ;*
 - des problèmes de santé fréquents mais qui, en général, ne mettent pas en jeu le pronostic vital : *les pathologies rhumatismales, les déficiences et incapacités, les problèmes de santé autour de la grossesse et de l'accouchement ;*
 - d'autres thématiques importantes : *l'asthme et les maladies allergiques, la nutrition, les questions de maltraitance et de violence notamment à l'égard des femmes, la santé au travail, la prise de risques chez les jeunes et plus particulièrement la consommation de produits addictifs ;*
 - la nécessité de mettre en place une politique active et structurée en éducation pour la santé ;
 - le poids des déterminants sociaux (surmortalité masculine constatée pour certains groupes sociaux).

des Pays de la Loire (PRSP) 2006-2009

Le PRSP

► Trois grands objectifs stratégiques

1. **Garantir un égal accès aux dispositifs de prévention et de soins de qualité**
2. **Développer la prévention primaire et secondaire et l'éducation pour la santé**, tout en veillant à l'articulation avec les soins :
 - Agir sur les grands déterminants de santé et sociaux
 - Agir en direction des populations spécifiques ou exposées à des risques particuliers, notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes en difficulté sociale, les détenus
3. **Améliorer la qualité de vie de tous les ligériens et notamment des patients et de leur entourage** : prise en charge, accompagnement, éducation thérapeutique, éducation du patient, soutien aux aidants

► Neuf objectifs opérationnels

Il s'agit d'outils transversaux, qui ont vocation à être déclinés pour chaque programme en s'appuyant sur les spécificités régionales ; ce sont les « conditions de réussite du PRSP » :

1. **Développer l'observation de la santé et de ses déterminants**
2. **Développer l'information et l'éducation pour la santé**
3. **Favoriser la coordination des institutions et des acteurs du sanitaire, du médico-social, du social et de la prévention, afin qu'ils s'approprient le PRSP et s'y impliquent**
4. **Favoriser la déclinaison territoriale de l'ensemble des programmes** (en articulation avec la démarche d'élaboration du schéma régional d'organisation sanitaire 2006-2010 et les schémas médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées)
5. **Développer la démarche participative**
6. **Développer la communication**
7. **Développer la formation**
8. **Développer la recherche**
9. **Fixer les modalités de suivi et d'évaluation**

► Quatre axes prioritaires d'intervention

1. **Bien naître** (0-3 ans) : *Période périnatale privilégiée pour la mise en œuvre d'actions de prévention et d'accompagnement qui vont influencer sur l'état de santé de l'enfant, de sa mère, de sa famille*
2. **Bien grandir** (3-20 ans) : *Dans la continuité du volet précédent, tranche d'âge déterminante pour acquérir des comportements bénéfiques pour la santé*
3. **Bien vivre sa vie d'adulte** : *Domaines prioritaires : travail, environnement, précarité, conduites à risques, cancer*
4. **Bien vieillir** : *Prévention de la dépendance, mise en œuvre de prises en charge diversifiées et de soutien aux aidants*

Chaque axe fait l'objet d'une présentation en deux parties : *des préconisations ,
des fiches-actions opérationnelles, non exhaustives*

et est décliné en trois parties : *la prévention,
le mieux vivre avec sa maladie ou son handicap,
l'aide aux aidants et aux équipes.*

**Le PRSP des Pays de la Loire, présenté devant la conférence régionale de santé le 28 novembre 2005, qui a formulé des observations, a bénéficié d'un avis favorable à l'unanimité de son bureau le 14 février 2006.
Il a été arrêté par le Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, le 14 mars 2006.**